



DECLARATION UE DE CONFORMITE

pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles

Par la présente, nous déclarons que :

- Les produits « Filtres pour l'air » en tant qu'équipements mécaniques utilisés en atmosphère explosible :

Filtres pour la filtration de l'air, séries avec mention Ex dans la référence :

- ♦ **CGD attestation d'examen** (€ de type N° LCIE 07 ATEX 6025
- ♦ **PFL attestation d'examen** (€ de type N° LCIE 07 ATEX 6089
- ♦ **PRD attestation d'examen** (€ de type N° LCIE 07 ATEX 6090

Sont conformes aux dispositions suivantes (matériel non électrique de catégorie 1,) conformément aux directives :

94/9/CE jusqu'au 19 avril 2016

2014/34/EU à partir du 20 avril 2016

et aux normes :

EN 13463-1:2009 et EN 13463-5:2011.

- Groupe II, catégorie 1, « très haut niveau de protection » Zone 0 et 20

(€ 0081 (Ex) II 1 G/D c T5 T95°C

Tamb : - 20°C à + 80°C

Date 07/12/2015

Le gérant
Ph CIURDAREAN

L'organisme notifié responsable de la surveillance du système qualité est le LCIE
33, av. du Général LECLERC – B.P.8 – 92 266 – FONTENAY AUX ROSES CEDEX.

V e c t o r i

Siege social : 9 rue du Vernay 69320 FEYZIN - Tel: 04 78 70 29 51 - mail@vectori.com

Bureau PARIS : 15 allée Nicephore Niepce 94300 VINCENNES - paris@vectori.com

SARL au capital de 35 000 € - RCS LYON - SIRET 413 197 286 00029 - NAF 518 M

TVA Intracommunautaire FR 61 413197286

Document n° DECCEEX0.5

Date création document : 07/12/2015